



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106348

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2025

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/07/2020
10 000

Raison sociale : SOPAC ENERGIE GENIE CLIMATIQUE

25 QUAI ADRIEN AGNES
93300 AUBERVILLIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 799902903

Siret : 799 902 903 00035

Code NACE : 3312Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 64294488

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6111686904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Téléphone : 01 47 99 21 82

Portable :

Site Internet : www.sopac-energie.fr

E-mail : samuel.duponchelle@groupe-prestaprim.fr

Responsabilité légale :

PRESTAPRIM (882 543 739) / DUBUC CHARLES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 01 47 99 31 04

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2021
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	26/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.